



comité
de bassin
rhône méditerranée

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE**

SEANCE DU 29 MAI 2012

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE
SEANCE DU 29 MAI 2012**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2012-6

AVIS SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX
DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN DE LA SOUS-REGION
MARINE "MEDITERRANEE OCCIDENTALE"

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 29 MAI 2012

DELIBERATION N° 2012-6

**AVIS SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX
DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN
DE LA SOUS-REGION MARINE "MEDITERRANEE OCCIDENTALE"**

Le bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu la directive n°2008/56/CE du Parlement européen et du conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive cadre « stratégie pour le milieu marin »),

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 219-9 à L 219-18 et R 219-2 à R219-17,

Vu le décret n°2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin,

Vu la délibération du comité de bassin Rhône-Méditerranée n°2011-29 portant sur l'avis sur l'évaluation initiale,

Considérant que le comité de bassin est consulté aux différentes étapes de l'élaboration du plan d'actions pour le milieu marin afin d'assurer la cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

Considérant les représentations croisées entre le comité de bassin et le conseil maritime de façade,

PREND ACTE du travail réalisé par le secrétariat technique pour l'élaboration des propositions d'objectifs environnementaux ;

CONSTATE que les propositions d'objectifs environnementaux s'inscrivent bien dans la continuité du travail de synthèse réalisé pour l'état initial et en complémentarité des objectifs définis dans le SDAGE ;

SOULIGNE l'importance des objectifs environnementaux portant sur les flux à la mer et la protection des petits fonds côtiers et **DEMANDE** que le comité de bassin soit particulièrement associé à la définition des objectifs opérationnels et des actions qui en découleront ;

SOULIGNE l'importance de bien hiérarchiser les efforts de connaissance et de recherche à engager dans les années à venir pour mieux répondre à la DCSMM et **SOUHAITE** que la question de la contamination de la chaîne trophique soit une priorité ;

SUGGERE qu'un effort de pédagogie voire de simplification soit réalisé pour bien expliciter les différents types d'objectifs afin de permettre une bonne appropriation ;

EMET, sous ces réserves, un avis favorable sur les propositions d'objectifs environnementaux du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale ».

DEMANDE que le groupe de travail littoral et marin interbassin prépare sur ces bases la délibération qui sera proposée au comité de bassin, lors de sa réunion du 4 octobre 2012.

**Le Directeur général de l'Agence
chargé du secrétariat**

A handwritten signature in black ink, reading 'M Guespereau', with a horizontal line underneath the name.

Martin GUESPEREAU